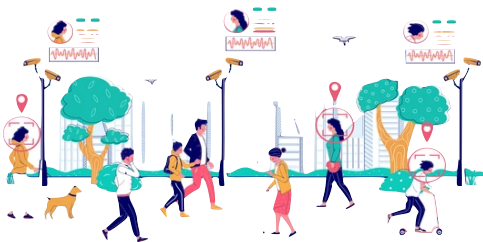


tabac, jeux, ...) sont un défi majeur et permanent pour notre société et en particulier pour la jeunesse. Les jeunes Français sont les plus gros consommateurs de cannabis en Europe. Tous les territoires sont concernés par l'enjeu : les conduites addictives et les trafics de produits illicites ne sont pas circonscrits aux grands centres urbains et à certains quartiers. A 17 ans, 25 % des adolescents fument quotidiennement du tabac, 8 % consomment de l'alcool plus de 10 fois par mois, 44 % ont connu un épisode d'alcoolisation ponctuelle importante. Le maire est confronté au quotidien à des conduites addictives et à leurs conséquences sur la santé, la tranquillité ou la sécurité publiques. Bien que la prévention des conduites addictives ne fasse pas partie en tant que telle des compétences du maire, ce dernier est appelé à y concourir, qu'il s'agisse de prévention, d'accompagnement ou d'application de la loi (vente d'alcool aux mineurs, ...).

Cela devra être un enjeu de mobilisation au niveau de la commune pour les années à venir.



La droite locale exploite le sentiment d'insécurité pour justifier la mise en place de caméras de vidéoprotection supplémentaires et dénoncer le laxisme supposé de l'équipe municipale actuelle.

Il y a à Meylan 119 caméras pour 19 000 habitants soit 6,2 caméras pour 1 000 habitants.

Pour comparaison Saint-Egrève, ville de 17 000 habitants dispose de 45 caméras sur l'espace public soit 2,6 caméras /1 000 hab.

Outre les limites de ce dispositif, les coûts de la vidéoprotection interrogent sur l'opportunité de ces investissements au détriment d'autres politiques de prévention et de médiation.

En 10 ans (2015 -2025), la ville aura dépensé plus de 900 000 € pour la vidéoprotection.

La sécurité ne peut se réduire à une question de contrôle. À MeyDIA, nous défendons une autre vision de la sécurité : prévention, justice sociale et apaisement des tensions, plutôt qu'une fuite en avant sécuritaire.



En direct du terrain

MeyDIA a rencontré Guillaume GORMAND, chercheur associé à Sciences Po Grenoble. Auteur d'une thèse en 2017 sur l'évaluation d'un programme de vidéosurveillance dans la ville de Montpellier, il a publié plus récemment en 2021 une étude visant à évaluer le système de vidéosurveillance de quatre territoires de la



Pourquoi s'intéresser à l'évaluation de la vidéoprotection ?

Car il paraît indispensable d'évaluer nos politiques publiques. Pour en comprendre l'efficacité et les fonctionnements afin de les réajuster et de les améliorer. En l'occurrence , j'ai décidé de consacrer ma thèse en 2017 à la vidéosurveillance après que la Cour des comptes ait mis en demeure l'État en 2011 de conduire une démarche d'évaluation de cette technologie toujours

plus présente dans les politiques publiques. J'avais alors été surpris de découvrir qu'il existait peu de travaux en France sur cette question. A ce jour, le Ministère de l'intérieur n'a toujours pas répondu à la demande de la Cour des comptes malgré une nouvelle mise en demeure en 2020.

Pouvez-vous nous expliquer dans quelles conditions s'est déroulée l'étude sur la métropole grenobloise ? Qui en était le commanditaire ? Comment avez-vous retenu les territoires faisant l'objet de l'étude ?

Ce travail de recherche a été commandité en 2021 par l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale. Il visait à examiner plus précisément un point que je n'avais pu qu'effleurer dans ma thèse par manque de données : dans quelles proportions et comment les enregistrements de vidéosurveillance permettent d'aider à élucider des enquêtes judiciaires. Les gendarmes ont accueilli assez positivement la démarche jusque dans les différentes brigades, leur intérêt étant de mieux comprendre les usages de cette technologie pour en rentabiliser l'exploitation.

Nous avons retenu des communes équipées ou non de caméras de surveillance et qui représentaient toute la diversité des communes sur lesquelles travaillent les gendarmes. Au regard des limites de temps et de moyens, nous avons fait le choix de nous concentrer sur des types d'infractions qui mobilisent au quotidien les enquêteurs (des violences, les vols liés aux véhicules, les infractions à la législation sur les stupéfiants, etc.). Nous avons examiné près de 2 000 dossiers d'enquêtes dans les archives de 4 années (2017 à 2020) pour regarder quel usage avait été fait des enregistrements de vidéosurveillance.

Quels sont les principaux résultats qui ressortent de cette étude ? En particulier les défenseurs mettent en avant l'intérêt des caméras pour l'élucidation des enquêtes .Qu'en est-il dans cette étude ?

L'intérêt pour l'élucidation est assez clair : oui les caméras permettent de résoudre des enquêtes. Mais les questions à se poser sont : dans quelles proportions et pour quels types d'infraction les caméras peuvent-elles être les plus pertinentes et comment en améliorer l'efficacité. Le travail de 2021 a permis de trouver 22 enquêtes qui avaient été résolues tandis que des indices ou preuves avaient été trouvées dans les enregistrements de vidéosurveillance (sans établir de causalité définitive entre les deux néanmoins). Ce chiffre d'une rentabilité d'un peu plus de 1 % peut sembler décevant, mais il n'est en rien surprenant. Il correspond à ce que mesurent les études internationales sur cette question.

L'étude a surtout permis de mieux comprendre les failles de cette technologie. Par exemple, il est ressorti que les enquêteurs avaient souvent du mal à identifier la ressource disponible : à qui est cette caméra à ce carrefour, que filme-t-elle, auprès de qui obtenir les images, etc. La réalité est bien loin des fictions télévisées où l'enquêteur pianote sur un ordinateur et obtient des images des faits qu'il recherche en quelques minutes. En pratique, ce sont des heures voire des jours de recherches. Alors l'enquêteur décide parfois de se tourner vers d'autres sources d'informations plus rentables. Les gendarmes, et les policiers par ailleurs, savent faire des enquêtes sans caméras et cette technologie n'a pas révolutionné les investigations. Cela étant dit, les enregistrements de vidéosurveillance constituent une source complémentaire d'informations qui peut, de temps à autre, s'avérer déterminante.

A partir de cette étude, est-il raisonnable de tirer des conclusions sur l'intérêt, pour améliorer la sécurité dans les villes, de déployer un réseau de caméras ?

Non, je ne pense pas que ce travail soit suffisant. Tout savoir scientifique doit se construire sur un ensemble varié d'études. Il aurait été intéressant de renouveler le travail de 2021 en s'intéressant à d'autres territoires, comme des zones urbaines très densément équipées de caméras. Il faudrait aussi étendre ce travail

à d'autres types d'infractions, par exemple des crimes plus graves qui mobilisent des moyens d'enquête conséquents (terrorisme, enlèvement, vol à main armée, etc.). Malheureusement, il ne me semble pas que d'autres études de ce genre aient été commandées depuis. C'est dommage, car trop de personnes improvisent des réponses sur la base de quelques faits divers, ce qui est l'antithèse d'une démarche pragmatique.

En une dizaine d'année on est passé de la "vidéosurveillance" à la "vidéoprotection". Un glissement sémantique qui en dit long ? Les caméras protègent-elles et ont-elles un effet dissuasif ?

Je me suis amusé à analyser l'arrivée de ce néologisme dans le cadre de ma thèse. Ce changement de nom est assez intéressant. Et il étonne lorsque l'on s'aperçoit que nous sommes les seuls au monde à l'avoir fait.

Sur le fond, la vidéoprotection (qui est le terme légal depuis 2011) souligne une idée que, en effet, la vidéosurveillance aurait un effet préventif en dissuadant les auteurs d'infraction. Or, à l'exception de quelques contextes très particuliers où un tel effet a pu être observé (ex. : des parkings fermés avec une forte densité de caméras), les études internationales qui compilent les démarches d'évaluation rigoureuses arrivent toutes à la conclusion que les caméras n'ont pas d'effet préventif, et surtout pas celles installées sur l'espace public ! Au mieux, elles peuvent entraîner, chez des délinquants et criminels, des comportements d'adaptation (changement de méthodes, dissimulation du visage, etc.).

Pour conclure, comment dépasser le débat idéologique sur la vidéoprotection ?

Je ne sais pas si nous sommes prêts à dépasser ce débat. Car, pour le moment, il est souvent nourri de fantasmes. Quelques-uns s'opposent radicalement par principe, tandis que d'autres, beaucoup plus nombreux, y voient la solution miracle qu'il faudrait diffuser par défaut en tout lieu. A mon sens, il faut chercher à alimenter le débat avec des données pragmatiques et fiables pour ne pas rester sur des positions dogmatiques. La vidéosurveillance est un outil qui peut contribuer à lutter contre l'insécurité si elle est utilisée convenablement et si elle poursuit des objectifs pertinents et raisonnables. Ce débat doit aussi s'attarder sur le ratio coût-bénéfice de cette technologie, surtout lorsque, comme dans le contexte actuel, les finances publiques sont contraintes. Il devient alors essentiel de prendre conscience de son impact considérable sur les budgets des collectivités territoriales et de l'État, que ce soit à l'investissement (d'une dizaine de milliers d'euros / caméra à parfois plus de 50 000€ pour celle qui nécessiterait beaucoup de travaux de génie civil) ou pour son exploitation (qui varie considérablement en fonction des modalités de fonctionnement d'un système) et son entretien (qui équivaut, par année, à 10 % du montant de l'investissement).



Soutenez MeyDIA

- ☐ Je fais un don pour soutenir la parution du journal de MeyDIA
☐ J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

Nom :

Adresse :

Chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à JB. Caillet, 38 avenue du Vercors - Meylan



La sécurité et la tranquillité publique à Meylan



La sécurité et la tranquillité publique sont des préoccupations légitimes pour les habitants. Mais à l'heure où l'insécurité est devenue un argument électoral majeur, il est essentiel de distinguer la réalité des faits et le sentiment d'insécurité, souvent nourri par des discours alarmistes.

L'insécurité réelle se mesure par des chiffres précis sur les infractions commises : cambriolages, agressions, dégradations... Or, ces données montrent que Meylan reste une commune globalement paisible, bien loin des zones où la criminalité est un véritable problème.

Néanmoins des habitants expriment des préoccupations concernant une augmentation d'incivilités et de

comportements perturbateurs de la part de quelques jeunes notamment autour de la place de la Louisiane dans le quartier des Ayguinards et font part d'un sentiment d'insécurité. D'autres habitants s'émeuvent et s'inquiètent des trafics de stupéfiants place des Tuileaux dans le quartier des Béalières à la vue de tous.

MeyDIA s'est emparé du dossier sécurité et a souhaité faire le point sur la situation actuelle de la commune. Loin des récupérations politiques et de l'instrumentalisation de la peur mais au contraire en essayant d'être le plus factuel possible.

Bonne lecture !

Philippe Schaar
Président

Les dossiers de la commune



La sécurité et la tranquillité publique

Quelques rappels

La sécurité publique englobe la prévention et la répression des actes perturbant l'ordre social, tandis que la tranquillité publique se concentre sur la limitation des nuisances impactant la qualité de vie des habitants.

Le maire dispose de pouvoirs importants en matière de sécurité et de tranquillité publique, enjeux majeurs pour une commune. Son rôle est central dans le maintien de l’ordre public à l’échelle locale. Outre son pouvoir de police administrative (arrêtés municipaux pour assurer l’ordre, la sûreté et la salubrité publique), il gère la police municipale et définit ses missions. Concernant la tranquillité publique, il doit agir pour prévenir tous les troubles gênants la vie en société tels que bruits excessifs, rixes, rassemblements nocturnes…

Le maire responsable de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre ne peut ni ne doit agir seul. La politique de prévention de la délinquance se construit dans le cadre d'un réseau constitué de l'ensemble des partenaires (le maire, un représentant de l’Etat, les gendarmes, l’Education Nationale, les unions de quartier…) regroupés au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Instance clé de la prévention partenariale, c’est en son sein que le pilotage de la politique locale de prévention de la délinquance s'exerce.

Enfin, il paraît nécessaire de rappeler que le maire agit sous l’autorité du préfet et ne peut pas intervenir dans des missions relevant exclusivement de la police judiciaire (ex. enquêtes criminelles).

A Meylan

La délinquance

Les données disponibles sur la délinquance à Meylan indiquent une tendance à la baisse des actes criminels et délictuels. Les principaux faits de délinquance sont des atteintes aux biens.

En 2023, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré 761 crimes et délits, contre 810 en 2022, soit une diminution de 6 % en un an.

Les infractions recensées comprennent notamment :

- Agressions physiques et sexuelles : 166 cas
- Cambriolages : 136 cas
- Vols et dégradations : 449 cas
- Infractions liées aux stupéfiants : 76 cas

Des données détaillées sont disponibles sur le site du Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI <https://ssmsi.shinyapps.io/donneesterritoriales/>).

	2019	2020	2021	2022	2023
Cambriolages de logement	206	152	116	157	136
Vols de véhicules	41	39	36	18	45
Vols dans les véhicules + vols accessoires	138 + 27	89 + 19	55 + 23	120 + 29	96 + 38
Vols sans violence contre des personnes	180	173	191	184	153
Vols violents sans arme	11	9	13	6	12
Coups et blessures volontaires					
Intrafamiliaux	22	35	35	34	36
En dehors du cadre familial	35	22	20	24	25
Destructions dégradations volontaires	181	145	149	119	123
Usage de stupéfiants	95	62	119	93	76

2

Globalement la délinquance à Meylan a baissé de 22% entre 2019 et 2023.

En augmentation :

- L’usage des stupéfiants (+135%) depuis 2016 (malgré une légère diminution depuis 2019)
- Les coups et blessures volontaires (+2,5%), cela concerne surtout les violences intrafamiliales

En diminution :

- Les cambriolages (-34%)
- Les vols dans les véhicules (-32%)

Malheureusement il n’existe pas de chiffres sur les incivilités car ce terme est évoqué pour qualifier une multitude de situations dont certaines sont contraventionnelles voire délictuelles alors que d’autres relèvent de manquements au respect des règles de vie en société.

Le CLSPD

Crée en 2003, le CLSPD est constitué d'un groupe de suivi et de deux groupes de travail ("tranquillité publique", "prévention"). Les actions suivies sont notamment la médiation citoyenne de proximité, la médiation sociale de nuit (période estivale, vacances scolaires), la médiation scolaire et périscolaire dans les écoles élémentaires et le collège des Buclos, les actions de prévention en direction des collégiens et lycéens telles que la sensibilisation au harcèlement et cyberharcèlement, la lutte contre la délinquance chez les jeunes et les mesures de responsabilisation, les travaux d’intérêt général.

La vidéoprotection

C’est un sujet sensible…

En 2015 la municipalité de droite a entrepris l'installation de caméras de surveillance dans divers secteurs de la ville. Une trentaine de caméras ont été mises en place, puis le déploiement s’est poursuivi et à ce jour la ville dispose de 119 caméras installées sur le territoire de la commune ainsi qu’un local de supervision. (Sans compter les caméras installées sur des propriétés privées, exemple hypermarché Carrefour).

L'efficacité réelle de ces dispositifs fait débat. Une étude locale menée en 2021 dans l'agglomération grenobloise montre que les images enregistrées par les caméras n'ont contribué à l’élucidation des enquêtes que dans 1% des cas. Ce qui pose la question de leur utilité par rapport aux investissements consentis.

Sur la période 2015-2020, le coût total du déploiement des caméras de surveillance est d’environ 763 000 €. Pour la période 2020-2024, les coûts de mise à jour du logiciel, du serveur, des réparations s’élèvent à peu plus de 94 000 €. Un budget de 60 000 € a été voté en conseil municipal pour 2025. Sur 119 caméras, seules 33 sont opérationnelles, les autres étant en travaux ou en panne.

L'effet dissuasif des caméras de vidéoprotection est un sujet de discussion parmi les experts en sécurité. Certaines études indiquent qu'elles peuvent réduire certains types de délits, en particulier les infractions opportunistes comme les vols dans des parkings ou les cambriolages dans des zones surveillées. Cependant, leur impact sur les crimes plus graves ou sur la délinquance organisée est beaucoup plus limité. Enfin, les caméras

3

semblent avoir peu **d’impact sur les violences urbaines** : les agressions et trafics se déplacent souvent en dehors des zones surveillées.

Depuis août 2023, la Métropole de Grenoble a créé une plateforme en ligne cartographiant les caméras de vidéoprotection du territoire. Un outil précieux pour les enquêteurs judiciaires qui permet d’accéder plus rapidement au contenu des caméras en identifiant notamment l’emplacement et le propriétaire pour faire une demande de réquisition.

Le service municipal sécurité / tranquillité publique

La police municipale est une police de proximité dédiée à la prévention et à la tranquillité publique. Les policiers effectuent des patrouilles pédestres, cyclistes et en voiture pour prévenir les atteintes aux personnes et aux biens. Ils sont habilités à verbaliser les infractions aux arrêtés municipaux et au code de la route, mais ne mènent pas d'enquêtes ni ne recueillent de plaintes, ces tâches relevant de la gendarmerie ou de la police nationale.

Sur le terrain 10 policiers municipaux, armés, sont déployés et réalisent en moyenne 450/500 intervention par an sur la commune. Ces interventions sont très variées, concernant notamment un accident de la circulation, la divagation d’animaux, une hospitalisation d’office, une bagarre sur la voie publique, des violences intra familiales, le signalement aux gendarmes de personnes en repérage en vue de de commettre des cambriolages, une assistance aux personnes, un différend de voisinage.

Il paraît important de préciser que la police municipale ne peut pas verbaliser la consommation de stupéfiants, la mendicité, les rodéos urbains, les regroupements dans les halls d’immeuble.

Les agents de proximité, au nombre de 4, (3 hommes et une femme). Leur mission est d’être présents et d’assurer le bon fonctionnement des marchés, de gérer les locaux communs résidentiels (LCR), de faire une veille technique de l’espace public et de dialoguer et échanger avec les habitants et les commerçants.

Deux **médiateurs** sont recrutés sur la période de fin mai à fin septembre du mardi au samedi dans une plage horaire de 14 à 23 heures. Un rôle clé : apaiser et accompagner ! Leur objectif assigné est de favoriser, par la régulation de la parole, la résolution de situations conflictuelles et de créer du lien social. Pour cela ils sensibilisent les habitants a u x règles du bien-vivre ensemble, Ils écoutent, accompagnent et sont présents dans l’espace public, notamment auprès des jeunes dans la période sensible de l’été.

Les **médiateurs bénévoles** sont des habitants de la commune qui donnent de leur temps pour résoudre de petits conflits entre habitants. Ils essayent de trouver une solution amiable à un petit conflit par le dialogue entre les parties. Leur action n’a aucune valeur juridique. Ils interviennent sur 3 à 5 conflits par an.

Avec le **point d’information juridique et d’écoute** les habitants de la commune peuvent rencontrer gratuitement un notaire, un avocat, un juriste, un conciliateur de justice, un psychologue pour l’écoute suite à des violences.

Le rappel à l'ordre

Le maire de Meylan dispose d’un pouvoir de rappel à l’ordre, une mesure permettant d’interpeller les habitants auteurs d’incivilités ou de troubles à l’ordre public. Ce dispositif, encadré par la loi, vise à sensibiliser les individus concernés aux conséquences de leurs actes avant d’engager des poursuites judiciaires.

Cette approche privilégie le dialogue et la prévention, en évitant de systématiquement recourir à la répression. Toutefois, son efficacité dépend de la capacité des services municipaux à assurer un suivi rigoureux et à proposer des solutions adaptées, comme la médiation ou l’accompagnement social.

À ce jour, le maire de Meylan, Philippe Cardin, a convoqué **33 personnes (20 mineurs, 13 majeurs) pour un rappel à l'ordre** au cours des deux dernières années et demie. 24 personnes se sont présentées devant le maire. Ces convocations concernent principalement des mineurs impliqués dans des incivilités ou des troubles à l'ordre public. Bien que la majorité des rappels à l'ordre s'adressent à des mineurs, des adultes peuvent également être concernés, notamment dans des cas de conflits de voisinage ou d'infractions aux arrêtés municipaux.

Ce dispositif de rappel à l'ordre, encadré par une convention signée le 21 avril 2022 entre le maire et le procureur de la République de Grenoble, vise à prévenir la délinquance en sensibilisant les auteurs d'incivilités aux conséquences de leurs actes. Il s'agit d'une mesure préventive permettant d'intervenir en amont de poursuites judiciaires, en rappelant verbalement les règles de vie en communauté aux personnes concernées.

L’avis de MeyDIA

Au regard de ce qui précède, on peut tirer deux conclusions : d’abord que la situation est loin d’être préoccupante en matière de délinquance sur la commune même si dans ce domaine rien n’est jamais acquis et que la vigilance reste toujours de mise. Ensuite que la commune s’est plutôt bien organisée et bien dotée en matière de moyens de prévention et de répression.

Les agents de proximité devraient néanmoins être plus facilement identifiables et mieux connus des habitants. Et pour se sentir en sécurité, les habitants attendent que les policiers municipaux soient encore plus présents sur le terrain au contact de la population. Enfin l’information objective des habitants est nécessaire sans cependant dramatiser.

Restent les incivilités, de nature à troubler notablement la vie des habitants et générer un sentiment de malaise voire d’insécurité. Plutôt que de crier au loup en continu comme le font certains, nous pensons à MeyDIA qu’au lieu de céder à des logiques purement répressives, il existe des réponses locales et progressistes. Ces réponses passent notamment par la présence humaine des policiers municipaux, des agents de médiation, du renforcement du lien social dans les quartiers et des actions de sensibilisation et d’éducation pour prévenir la délinquance. Dans cette optique, les rappels à l'ordre mis en place par le maire actuel nous paraissent aller tout à fait dans le bon sens.

Du point de vue de la gendarmerie et de la définition nationale, il n’y a aucun point de deal recensé à Meylan, même s’il y a du trafic de stupéfiants pour lesquels nous ne disposons pas vraiment de chiffres si ce n’est le nombre d’infractions relevées liées à l’usage de stupéfiants. Au-delà de la consommation de drogues, les conduites addictives (alcool,

5

4